

**DECRET N° 2013-308 DU 25 JUIN 2013**

Chargeant Monsieur Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA, Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme, de l'intérim de Madame Mémouna KORA ZAKI LEADI, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-parole du Gouvernement par intérim pour compter du 10 au 16 juin 2013.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des Résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le Décret n°2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pendant l'absence de Madame Mémouna KORA ZAKI LEADI, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-parole du Gouvernement par intérim, son intérim sera assumé par Monsieur Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA, Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme pour compter du 10 au 16 juin 2013

**Article 2** : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 25 juin 2013

Le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

**Dr Boni YAYI.-**

**Ampliations** : PR : 6 AN : 4 CS : 2 CC : 2 CES : 2 HAAC : 2 HCJ 2  
MINISTERES : 30 SGG 4 – JORB : 1.